

# MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHÂTEAUDUN

CANTON  
DE  
BROU

## AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le lundi neuf avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

**Étaient présents :** Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mme CHEVALIER, MM. LIGNEAU, CAILLET, PHILIPPE, GILLOT, Mme THOMAS et M. FURET

formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** Mmes RENAULT (pouvoir à Mme COUTANT), Mme TALEC (pouvoir à M. BONVALLET) et Mme DAVIGNON (pouvoir à M. FURET)

Mme **Nicole COUTANT** a été élue secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### **Budget annexe Lotissement La Laurencière - Approbation du compte de gestion 2017 – délibération n°18-25**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion « néant » établi par le Receveur.

#### **Budget annexe Commerce – Approbation du compte de gestion 2017 – délibération n°18-26**

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **Budget annexe Commerce - Approbation du compte administratif 2017 – délibération n°18-27**

Les dépenses sont arrêtés à 988,86 € et les recettes à 5.055,00 € en section de fonctionnement. Les dépenses sont arrêtées à 2.615,29 € et les recettes à 560,69 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe Commerce tel qu'il a été présenté.

#### **Budget annexe Commerce - Compte Administratif 2017 - Affectation des Résultats – délibération n°18-28**

Le conseil municipal d'Unverre, réuni sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>001 –Déficit d'investissement reporté :</b>	<b>3.183,97 €</b>
<b>1068 – Réserves :</b>	<b>3.183,97 €</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté :</b>	<b>882,17 €</b>

#### **Budget annexe Commerce – Vote du Budget Primitif 2018 - délibération n°18-29**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe Commerce tel qu'il est présenté. Les dépenses sont arrêtées à **4.565,00 €** et les recettes sont arrêtées à **4.565,17 €** en section de fonctionnement ; en section d'investissement, les recettes et les dépenses sont arrêtées à **4.960,97 €**.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Budget Général – Approbation du compte de gestion 2017 – délibération n°18-30**

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Budget Général - Approbation du compte administratif 2017 – délibération n°18-31**

Les dépenses sont arrêtés à 832.633,38 € et les recettes à 1 054.737,21 € en section de fonctionnement. Les dépenses sont arrêtées à 184.607,62 € et les recettes à 364.698,58 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget général tel qu'il a été présenté.

### **Budget Général - Compte Administratif 2017 - Affectation des Résultats – délibération n°18-32**

Le conseil municipal d'Unverre, réuni sous la présidence de **M. Luc BONVALLET**, Maire

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>001 – Excédent d'investissement reporté :</b>	<b>118.664,56 €</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté :</b>	<b>366.656,98 €</b>

### **Vote des taux des taxes locales – délibération n°18-33**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de reconduire les taux précédemment votés, à savoir :

Taxe d'habitation :	9,42 % pour un produit attendu de 127 453,00 €
Taxe foncière (bâti) :	16,05 % pour un produit attendu de 131 658,00 €
Taxe foncière (non bâti) :	35,70 % pour un produit attendu de 116 489,00 €

### **Budget général de la commune - M14 – Vote du Budget Primitif 2018 - délibération n°18-34**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le budget primitif 2017 du budget général de la commune tel qu'il est présenté. Il s'équilibre à **1 142.647,00 €** en section de fonctionnement et à **427.283,00 €** en section d'investissement.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Réforme des rythmes scolaires – Fonds d'amorçage – Reversement à la communauté de communes du Grand Châteaudun – délibération n°18-35**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de reverser à la communauté de communes du Grand Châteaudun les aides de l'Etat perçues au titre du « fonds de soutien au développement des activités périscolaires », et ce dès perception de celles-ci, relatives à l'année scolaire 2017-2018.

### **Programme de travaux 2018 – projets – demandes de subventions**

Le conseil municipal décide de solliciter la DSIL auprès de l'Etat avant de décider la réalisation du projet d'isolation thermique du logement de l'ancienne Poste (**délibération n°18-36**)

Il prend connaissance du projet d'agrandissement du cimetière et des travaux préalables.

### **Réhabilitation du réseau AEU – avenant – délibération n°18-37**

M. le Maire présente l'avenant n°1 établi par AREHA ; le montant initial du marché était de 256.140,53 € HT (79.493,83 € HT pour AREHA et 176.646,70 € H.T. pour DEHE TP). Il rappelle que les entreprises ont été confrontées à la présence de béton, ce qui a modifié les mesures à prendre (surchemisage plutôt que remplacement des canalisations) ; par conséquent, le coût total des travaux est de 218.901,10 € H.T. (133.219,80 € H.T pour AREHA et 85.681,30 € H.T. pour DEHE TP). L'avenant est accepté et M. le Maire autorisé à le signer

### **Location logement communal**

Le conseil municipal décide de louer le logement de l'ancienne Poste, 5 rue du Professeur Félix Lejars à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. Le bail d'habitation sera établi par l'office notarial de Brou. Le loyer est fixé à 480,00 €/mois + 20 € de provisions pour charges.

Le conseil municipal prend connaissance du départ du locataire du logement communal sis au dessus de la mairie, 20 rue du Professeur Félix Lejars. Il décide de le louer à compter du 15 mai 2018, à raison de 280 €/mois.

### **Informations et questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

- des comptes rendus des réunions du conseil communautaire, de l'A.T.D., du S.I.S.S. de Brou, de l'assemblée générale des Riverains, propriétaires de moulins, et des organisateurs secondaires de transports scolaires.
- du changement de date de la réunion publique pour la mise en place d'une complémentaire santé ; c'est le samedi 28 avril à 10 h 30, et non le 21, toujours à la salle associative.
- de l'avis favorable du DASEN pour la semaine d'école de 4 jours pour la rentrée scolaire prochaine
- du bilan agronomique des épandages de boues de la station campagne 2017 et du récépissé de dépôt du dossier de modification du plan d'épandage